

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 24**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Convention de partenariat entre la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie des Bouches du Rhône et le Conseil départemental - Adaptation du logement et attribution d'aides techniques en direction des personnes handicapées.

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Départemental Personnes Handicapées  
12542**

## **PRESENTATION**

Dans le cadre de sa politique facultative en faveur des personnes handicapées, le Conseil départemental apporte son appui au développement d'actions visant à l'amélioration de leur cadre de vie, en créant des conditions propices à leur maintien à domicile. A cet effet, le département soutient l'association CREEDAT qui gère un dispositif en faveur de l'adaptation des logements et de l'acquisition d'aides techniques.

C'est également le cas de la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie (CPCAM) qui peut accorder, au-delà des prestations légales, des aides individuelles financées sur son fonds d'Action Sanitaire et Sociale.

## **OBJET DE LA DEMANDE**

Partant du constat que chaque institution intervient auprès d'un même public, pour un objet commun, et dans le but de mettre en œuvre un dispositif coordonné favorisant le cofinancement de dossiers partagés, la présente convention précise le public cible, la nature des aides et les rôles de chacune des parties.

Un comité de pilotage assurera le suivi de ce partenariat.

## **PROPOSITION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose donc de retenir la proposition ci-dessus, et de valider la signature d'une convention de partenariat entre le département et la CPCAM.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

Sans incidence financière.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, je vous demande de bien vouloir, si vous en êtes d'accord, m'autoriser à :

- signer la délibération ci-jointe,
- signer la convention de partenariat entre la CPCAM et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dont le projet est joint en annexe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL